



## Comptoir Audio&Visuel | conditions générales de vente

### Accès aux services du Comptoir

L'accès au Comptoir Audio&Visuel est réservé aux adhérents de l'association, professionnels de la culture ou relevant du champ de l'économie sociale et solidaire : artistes et techniciens, associations, structures socio-éducatives, établissements scolaires, coopératives, entreprises disposant de l'agrément ESUS.

Le règlement de l'adhésion à l'association doit impérativement être effectué avant l'enlèvement du matériel. Il est possible [en ligne](#) ou sur place et les pièces suivantes doivent être fournies pour accompagner votre adhésion :

#### **Pour les associations :**

- Les statuts de l'association,
- La liste des membres du CA,
- La dernière déclaration au JO.

#### **Pour les artistes et techniciens :**

- Le document attestant de votre activité artistique (statut d'intermittent, déclaration d'activité, statut d'auto-entrepreneur, inscription à la maison des artistes, etc.)

#### **Pour tous :**

- Une attestation d'assurance à jour, au nom de l'adhérent (individu ou structure).

**Attention :** l'accès au Comptoir Audio&Visuel est strictement réservé à une utilisation dans un cadre d'actions sociales, éducatives ou culturelles et, de manière générale, à des fins non commerciales. Tout usage non conforme à cette règle se verra sanctionner par l'interdiction d'accès au matériel.

### Cautions et acomptes

Pour toute mise à disposition de matériel, un chèque de caution équivalant à 20% de la valeur de remplacement du matériel sera exigé. La valeur de remplacement du matériel est déterminée en fonction du niveau d'usure du matériel. Ce chèque sera encaissé uniquement si des dégradations sont constatées lors du retour du matériel.

Dans le cadre d'une mise à disposition de matériel ou de services associés dont la valeur estimée est supérieure à 300 €, un acompte de 30% sera exigé pour valider la réservation du matériel.

### Règlement de la mise à disposition

Le règlement de la mise à disposition de matériel devra être effectué au plus tard au retour du matériel sur présentation de la facture. Les modes de règlement acceptés sont les suivants : espèces, carte bancaire, chèque, virement.

En cas de non règlement d'une facture, l'association mettra en œuvre les dispositions prévues par la loi :

- **Taux pénalités de retard:** trois fois le taux de l'intérêt légal (2.97% du montant net par jour de retard)
- **Indemnité forfaitaire de recouvrement :** 40€

## Demande de mise à disposition

Vous devez accepter l'ensemble des présentes conditions générales de mise à disposition du matériel par le Comptoir Audio&Visuel en signant une convention de mise à disposition du matériel. Le responsable du Comptoir Audio&Visuel est votre interlocuteur unique à chaque étape de votre demande : renseignements, conseils d'usage, gestion du volet administratif, mise à disposition et retour du matériel, construction d'une offre de services associée.

### Votre demande de mise à disposition doit indiquer :

- Les coordonnées de l'association et/ou de l'utilisateur.
- Un descriptif des différents éléments demandés.
- La date de retrait et la date de restitution du matériel.
- Le cadre d'utilisation du matériel.

Pensez à réserver à l'avance afin de vous assurer de la disponibilité du matériel.

Pour vous aider, vous pouvez demander conseil au responsable du Comptoir Audio&Visuel, ou consulter notre catalogue de matériel pour obtenir les photos, fiches techniques et tarifs du matériel disponible.

## Retrait et retour du matériel

Le matériel doit être récupéré et rendu au local des Têtes de l'Art, 10 rue Sainte-Victorine, 13003 Marseille, durant les horaires d'ouverture suivants :

- Lundi : 08h30-12h30 // 14h-18h
- Mardi : 09h30-12h30 // 14h-18h
- Mercredi : 09h30-12h30 // 14h-18h
- Jeudi : 09h30-12h30 // 14h-18h
- Vendredi : 09h30 -12h30 // 14h-19h

L'association est fermée en août.

Pour toute demande ne rentrant pas dans ces conditions, veuillez prendre contact avec le responsable du Comptoir Audio&Visuel.

## Tarifs

La mise à disposition du matériel requiert une participation financière qui évolue selon la quantité de matériel emprunté et la durée de l'emprunt. Le tarif indiqué pour le matériel dans le catalogue correspond à une mise à disposition d'une journée et est exprimé net de taxes (l'association est non assujettie à la TVA, article 293B du CGI). En fonction de la durée de la mise à disposition, un coefficient de dégressivité est appliqué :

Jours	1	2	3 à 5	6 à 9	10 à 13	14 à 20	21 et +
Coefficient	1	0.9	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4

**Exemple :** si j'emprunte une caméra durant 7 jours, dont le prix indiqué est de 90 € par jour, le coût de la mise à disposition s'élève à 7 jours x 90 € x 0.7 = 441 €

Une facture au nom de l'adhérent sera remise après chaque mise à disposition.

Un retour de matériel effectué après l'heure convenue lors de la signature de l'engagement de mise à disposition et non signalé au responsable du Comptoir Audio&Visuel engendrera une journée facturée supplémentaire sur le matériel mis à disposition.

## Contacts

**Responsable du Comptoir Audio&Visuel**  
Antoine Rouveyrol  
[antoine@lestetesdelart.fr](mailto:antoine@lestetesdelart.fr)  
06.88.51.43.79

**Accueil des Têtes de l'Art**  
[contact@lestetesdelart.fr](mailto:contact@lestetesdelart.fr)  
04.91.50.77.61